



Plan d'eau de Maillé

Nous rappelons que le plan d'eau de Maillé est en cours de rénovation par la Commune et le Syndicat de la Manse. Merci de noter que les véhicules et surtout les deux roues ne doivent pas circuler autour de l'étang.

Toilettes publiques

Nous vous informons de la réouverture prochaine des toilettes publiques du square avec prise en compte des mesures Covid-19.

Sacs jaunes

Les sacs poubelles jaunes pour le 1er semestre 2021 sont à retirer aux jours et heures d'ouverture de l'agence postale communale.

Visites lignes électriques

A la demande d'Enedis, un contrôle des lignes aériennes va être effectué par survol en hélicoptère à très basse hauteur sur les lignes surplombant le territoire de la commune (hors agglomération) : Du 4 janvier au 19 février 2021

Plateformes de regroupement de bacs collectifs à ordures ménagères

La commune a réalisé des plateformes de regroupement de bacs collectifs pour les ordures ménagères à La Bruyère, aux Mérys, aux Eguets et au Village des Champs.



Association Pour le Souvenir de Maillé - Maison du Souvenir

Compte-tenu de l'incertitude sanitaire, la Maison du Souvenir est toujours fermée. Néanmoins, sachez que depuis le mois d'octobre est présentée l'exposition "Reconstruire Maillé, 1944-1953". Nous espérons

pouvoir rouvrir bientôt afin que vous puissiez venir la découvrir.

Lorsqu'il sera à nouveau possible d'accueillir le public, nous organiserons aussi une soirée consacrée à la reconstruction de Maillé, destinée plus particulièrement aux habitants de la commune,

Si vous souhaitez pouvoir suivre dans le détail notre actualité et ne pas rater nos prochaines manifestations, n'hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook !

<https://www.facebook.com/MaisonduSouvenirdeMaille>

Pour rappel, la visite de la Maison du Souvenir est gratuite pour les habitants de Maillé.

À bientôt

Etat des lieux des arbres à l'étang communal

Nous avons récemment constaté le très mauvais état de nombreux arbres situés à proximité de l'étang communal, du côté de l'autoroute. 39 arbres sont morts. Une réflexion est en cours pour en trouver la cause et pour trouver une solution pour gérer au mieux cette situation.

Travaux de démontage du pont des Médards (proche du Village des Champs, côté bois du Pérou)

Dans la continuité des travaux liés à la construction de la LGVSEA, pour le compte de MESEA et de SNCF RESEAU, l'entreprise DUBOIS de Sorigny interviendra à partir de la dernière semaine de janvier pour renforcer le chemin du Pérou qui mène au pont des Médards pour l'installation d'une plateforme de chantier. Ensuite, les travaux de démolition du pont s'effectueront en février de jour comme de nuit et notamment les deux derniers week-ends de février. Ces travaux vont générer des nuisances sonores et une gêne pour la circulation au niveau du bois du Pérou.

Passage de la fibre optique

Sur une partie de la commune, des travaux de passage de la fibre optique vont être réalisés par les entreprises Blue Infra et SMT entre janvier et juin 2021.

Permanence parlementaire

Vous pouvez rencontrer l'équipe de Fabienne Colboc, députée de notre circonscription, sans rendez-vous, tous les 4^{es} vendredis de chaque mois de 9h à 11h dans les locaux de la communauté de communes Touraine Val de Vienne – 14, route de Chinon – 37220 Panzoult.

Démarchage et arnaque téléphonique

Attention aux démarchages abusifs qui sont de plus en plus fréquents, que ce soit par téléphone, mail, sms ...



Ne payez pas pour être protégé contre le démarchage téléphonique abusif

Inscrivez-vous sur bloctel.gouv.fr

Bloctel, le service totalement gratuit qui respecte vos données personnelles

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE, À L'ÉNERGIE, À LA CONSOMMATION ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Permanences Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

CONSEILS GRATUITS AUX PARTICULIERS

Le regard professionnel de nos **ARCHITECTES**, **URBANISTES**, **PAYSAGISTES**

POUR VOUS ASSISTER dans l'élaboration de votre projet

PANZOULT PERMANENCES

PRENEZ RENDEZ-VOUS au **02 47 97 63 56**

CC Touraine Val de Vienne - 14, ROUTE DE CHINON

37 **caue** Indre-et-Loire
Conseil d'architectes, d'urbanistes et de l'environnement

TOURAINES LE DÉPARTEMENT

calendrier des lieux de permanence consultable sur www.caue37.fr

Covid-19

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19



Téléchargez l'application

Recherchez sur Google Play

Téléchargez sur l'App Store

#TousAntiCovid

Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19

Bienvenue

J'active l'application notamment dans les lieux où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre

Je suis alerté si j'ai eu un contact à risque et j'alerte les personnes qui ont été à proximité ces derniers jours si je suis diagnostiqué comme un cas de COVID-19

Je m'informe sur l'épidémie, je trouve des conseils personnalisés et la carte des laboratoires de dépistage proches de chez moi

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

Les habitants, éligibles à la vaccination contre la Covid-19 et qui rencontrent des difficultés pour prendre rendez-vous dans les centres de vaccination Covid, peuvent contacter l'Agence Postale Communale pour être aidés.

Formalités administratives : Réorganisation du réseau des Finances Publiques au 1^{er} janvier 2021

Consultez votre dossier fiscal et retrouvez tous vos avis d'imposition sur le site internet ou l'application mobile impots.gouv.fr.

Vous pouvez contacter un agent des Finances publiques :

- par téléphone au 0 809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel) ;
- par messagerie sécurisée depuis votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr ;
- en prenant un rendez-vous avec votre Centre des Finances publiques *via* le site impots.gouv.fr, rubrique « Mes contacts ».

Pour payer vos dettes fiscales jusqu'à 300 euros en numéraire ou par carte bancaire, rendez-vous chez un buraliste agréé.



Enquête INSEE

Entre le 1^{er} février et le 17 avril 2021, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé et le bien-être des individus.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Dépistages cancers

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination
Centre-Val de Loire

INFORMATION DÉPISTAGE DES CANCERS

**76 % DES FRANÇAIS DECLARENT QU'ILS FERONT PLUS ATTENTION
A LEUR SANTE SUITE A LA CRISE DU COVID-19**

Participer aux dépistages des cancers est un moyen pour prendre soin de soi. Lorsqu'un cancer est diagnostiqué précocement les chances de guérison sont meilleures. Les examens de dépistage peuvent être réalisés par les professionnels de santé habituels dans le respect des gestes barrières.

VOS RENDEZ-VOUS DÉPISTAGE DES CANCERS

Parlez-en à votre médecin !
Plus d'infos sur www.e-cancer.fr

CRCDC - Antenne 37
CHRU de Tours

2, Boulevard Tonnellé

37044 TOURS Cedex 9

Sein : 02.47.47.98.91
Colon : 02.47.47.98.92
Col de l'utérus : 02.47.47.98.94

Influenza aviaire

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;

- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;

- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eau de surface : eau de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-D-UNE-CRISE-SANTAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d-une-crise-santaire)

Les propriétaires d'oiseaux doivent déclarer (arrêté du 24 février 2006) la détention non commerciale de volailles ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. Toutes ces personnes doivent remplir un formulaire (Cerfa 15472*01) et l'envoyer ou le déposer à la mairie. Il est également possible de remplir ce formulaire sur la page dédiée du ministère de l'Agriculture

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr .

Autonomie des personnes âgées

Sur Internet, portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches, www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

**Une information officielle et complète
sur les aides à l'autonomie**

Une information sur les aides, les droits et les solutions pour faire face à une situation de perte d'autonomie.

Des informations répondant aux situations rencontrées.

Un accès direct avec le moteur de recherche.

Des informations utiles en cas d'urgence.

Des formulaires et services en ligne.

Des vidéos pour connaître les démarches à réaliser.

INFOS du 15 janvier 2021

Pour toute question ou complément d'information, contactez-nous : www.smictom.com 0 800 196 595 Service & appel gratuits

Les nouveaux horaires des déchèteries jusqu'à la fin du couvre-feu de 18h00



DÉCHÈTERIES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Azay-le-Rideau ZA La Loge ☎ 02 47 45 43 88	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30
Rivarennnes ZI de la Gare ☎ 02 47 95 58 10	FERMÉE 13h30 - 17h30	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 FERMÉE
Saché ZA La Châtaigneraie ☎ 02 47 73 25 52	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 17h30	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 17h30
Chinon Route de Huismes ☎ 02 47 98 06 56	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30	FERMÉE 13h30 - 17h30	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30
La-Roche-Clermault ZI La Pièce des Marais ☎ 02 47 95 96 34	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30
Savigny-en-Véron ZI Le Saugot ☎ 02 47 58 94 19	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30	FERMÉE 13h30 - 17h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30
Noyant-de-Touraine ZA La Justice ☎ 02 47 45 88 27	FERMÉE 13h30 - 17h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 17h30	FERMÉE 13h30 - 17h30	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30
Ports-sur-Vienne Les Maisons rouges ☎ 02 47 45 01 04	08h00 - 12h00 FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30	FERMÉE	FERMÉE	09h00 - 12h00 FERMÉE
L'Île Bouchard Boulevard Saint-Lazare ☎ 02 47 97 02 14	FERMÉE 13h00 - 17h30	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 17h30	FERMÉE	08h00 - 12h00 13h00 - 17h30	08h00 - 12h00 13h00 - 17h30
Richelieu ZA Champigny-Richelieu ☎ 02 47 58 27 74	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30	FERMÉE	FERMÉE 13h30 - 17h30	09h00 - 12h00 13h30 - 17h30
Cinq-Mars-la-Pile ZI de l'Europe ☎ 02 47 96 56 86	FERMÉE 14h00 - 17h30	FERMÉE	09h00 - 12h00 14h00 - 17h30	FERMÉE	FERMÉE 14h00 - 17h30	09h00 - 12h00 14h00 - 17h30

Vous avez accès à toutes les déchèteries de votre communauté de communes.

Les déchets acceptés



	Oravats inertes	Déchets verts	Ferrailles	Cartons	Bois brut (non traité)	Tout-venant	DÉ* Ampoules**	Piles	Déchets toxiques et dangereux**	Huile de vidange, batteries	Cartouches d'encre, radiographies	Emballages en verre	Papiers	Textiles, Linges, Chaussures	Autres
Azay-le-Rideau	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Rivarennnes	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Saché	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Chinon	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
La-Roche-Clermault	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Savigny-en-Véron	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Noyant-de-Touraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	Huile de friture
Ports-sur-Vienne	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	---
L'Île Bouchard	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Richelieu	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	---
Cinq-Mars-la-Pile	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	---

*Appareils électriques et électroniques. **Basse consommation. ***Peintures, adhésifs, bases, solvants, aérosols non incandescents, produits phyto-sanitaires et néons.

RAPPELS

- Attention
- Même à l'intérieur des véhicules
- DÉPÔTS SAUVAGES INTERDITS
- Tous les dépôts sauvages feront l'objet d'un signalement (cf. ARTICLE R 632-1 du Code Pénal - Extrait)
- Respect des consignes données par l'agent d'accueil
- Interdiction de monter sur les garde-corps et de descendre dans les bennes